

Budget rectificatif 5/2014: ressources propres; excédents, soldes et ajustements

2014/2162(BUD) - 17/12/2014 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif (BR) n° 5/2014.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/369 du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 5/2014 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 17 décembre 2014 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif (BR) porte sur :

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles,
- les contributions au titre de la TVA et du RNB,
- la réduction des crédits budgétaires du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche,
- la réserve pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable,
- l'augmentation des crédits octroyés au Médiateur européen.

Sur le plan des recettes, ce BR se traduit également par une diminution des besoins en ressources propres d'un montant total de **4.095.463.000 EUR**.

L'objectif du présent budget rectificatif est d'inscrire formellement ces ajustements budgétaires au budget 2014.